



Olympiques 65

La Lettre d'information du Comité Départemental Olympique et Sportif

Mars 2009 - N°4
Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

Page 2 :

- Assemblée générale
- Les points forts
- 2008 en chiffres
- Une nouvelle équipe

Page 3 :

- La rubrique CRIB
- Agrément d'une association sportive

Page 4 :

- La rubrique CRIB
- Les vendredis du Comité Olympique 65
- Soirée infos CNDS : le bilan
- Infos CDOS du jour

Au seuil d'une Nouvelle Olympiade

L'Assemblée Générale Elective de notre comité vient de se dérouler, une équipe est en place pour 4 ans. Elle est renforcée par l'arrivée de nouvelles personnalités du mouvement sportif haut-pyrénéen.



Nous avons quatre saisons sportives pour tenter de hisser un cran au dessus le sport départemental. Les idées ne manquent pas, des projets se dessinent, notre enthousiasme à les concrétiser sera déterminant. Mieux former les dirigeants d'aujourd'hui, préparer ceux de demain, c'est une de nos missions première, nous nous engagerons avec force dans cette voie qui est essentielle au bon fonctionnement de notre tissu associatif.

Le précédent mandat a vu la création de la fête départementale du sport en famille, c'est un plébiscite. De nombreuses communes reprennent l'idée, c'est bien pour le développement du sport. L'organisation de notre fête sera renforcée pour un rendez-vous annuel encore plus important.

Je souhaiterai également travailler sur le projet d'une salle de sports indoor qui fait tant cruellement défaut à de nombreuses disciplines, mais avant tout, sachons faire preuve d'humilité afin d'adapter son architecture à notre besoin.

Je soutiendrai prochainement l'idée d'équiper notre département d'une maison des comités, il en existe déjà 54 en France, celle des Pyrénées Atlantiques à Pau est remarquable. C'est un outil précieux et nécessaire au fonctionnement du sport départemental.

Nous tenterons aussi de nous rapprocher du Conseil Général afin de proposer, en matière de politiques sportives, nos idées qui auront été élaborées suite à un travail de réflexion engagé au sein de notre comité, 55 disciplines y sont représentées.

Par ce propos, les engagements sont fixés, ce sont de nobles projets; ils sont de taille. J'en ai conscience mais cela stimule et puis la réussite sourit souvent à celui qui sait la provoquer.

Patrick Lascoumettes
Président du Comité Olympique 65

Le Crédit Agricole s'engage dans le sport parce qu'il valorise la performance

Acteur majeur de la vie locale, le Crédit Agricole est très attaché à l'animation de la vie sportive et culturelle. Cet engagement se concrétise naturellement dans le partenariat que nous venons de signer avec Patrick Lascoumettes, Président du Comité Départemental Olympique et sportif des Hautes Pyrénées .

Sens de l'effort, ténacité, engagement , respect de l'autre, sont des valeurs communes qui nous permettront de mener à bien ce partenariat . Notre objectif : être aux cotés et accompagner le Comité Départemental Olympique dans ses missions, celle notamment qui consiste à faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive au sein du département des Hautes Pyrénées.

Eric Druilhet
Directeur des Agences de Tarbes Ville

Directeur de publication :
Patrick LASCOMETTES
Comité de rédaction :
Patrick LASCOMETTES
Laetitia SORBET
Marcel MAÏS
Photos : CDOS 65
Conception : CDOS 65
Impression :
Imprimerie Images - Tarbes
Diffusion : CDOS 65
Tirage : 300 exemplaires
Dépôt légal : Avril 2008



Assemblée Générale

*Une nouvelle équipe au sein du comité directeur
pour une nouvelle olympiade et de nouveaux projets*

**L'Assemblée Générale annuelle du Comité Olympique a eu lieu le mercredi 04 février au Conseil Général.
30 comités et clubs adhérents ont répondu présents.**

Ont également répondu présents M. Franck HOURMAT, directeur de la DDJSVA, M. Jean-Pierre DUBARRY et Mme Virginie SIANI pour le Conseil Général, M. CHARDENOUX, Directeur de la CAF, des représentants de l'UDAF, de PREVENTION MAIF, partenaires du Comité Olympique 65...



Une Assemblée attentive

LES POINTS FORTS À RETENIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- Modification du Règlement Intérieur élargissant le comité directeur de 19 à 25 membres
- Les nouvelles dispositions prises par le ministère concernant les subventions du CNDS
- Des finances saines mais des inquiétudes concernant la pérennisation de l'emploi
- L'élection du comité directeur et la réélection de son Président, Patrick LASCOUMETTES.

L'ANNÉE 2008 EN CHIFFRES :

55 comités et clubs adhérents au Comité Olympique
Total Charges : 80 862.22 €
Total Produits : 85 514.10 €
Solde : 4 651.88 € (fléché sur l'emploi 2009)

Le nombre de candidature et l'augmentation constante du nombre d'adhérents prouve bien le dynamisme du Comité Olympique...

ET DE SON NOUVEAU BUREAU...

Pour ce qui est du bureau sa composition a eu lieu lors de la première réunion du comité directeur, le mercredi 25 février.

Voici sa composition :

Président : Patrick LASCOUMETTES (judo)

Vice Président : Michel DUTREY (volley)

Vice Présidente : Christine NEVEU (canoë kayak)

Vice Président : Charles CANCEL (lutte)

Vice Président / Trésorier : Marcel MAÏS (athlétisme)

Trésorier Adjoint : Alain BUEY (spéléologie)

Secrétaire : Geneviève MOREAU (spéléologie)

Secrétaire Adjoint : Michel LONCAN (judo)

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE...

Cette assemblée électorale a été marquée par l'**élection ou la réélection de 24 membres au sein du comité directeur à savoir** : BARRAU Roger (Ski), BAYLE Jean-Louis (Rugby), BUEY Alain (personne qualifiée), CANCEL Charles (Lutte), CAZENAVE Yves (Gymnastique), COURNET Jean-Paul (Handisport), DESCLOQUEMANT Patrick (Kendo), DUTREY Michel (Volley-ball), GEORGES Hugues (UNSS), GIRAUDEL Monique (USEP), DO Jean-Pierre (Sport Boules), GINER Jérôme (Basket Ball), LACHAL Sébastien (UFOLEP), LAFONTAINE Jean-Jacques (Cyclisme), LASCOUMETTES Patrick (Personne qualifiée), LATAPIE René (Football), LIGER Claude (Tennis de Table), LONCAN Michel (Judo), MAÏS Marcel (Athlétisme), MOREAU Geneviève (Spéléologie et Canyon), NEVEU Christine (Canoë Kayak), PIETTE Yves (Tennis), RIQUELME Michelle (Karaté), TARISSAN Jean-Pierre (Tir).

Patrick LASCOUMETTES a été réélu à l'unanimité en tant que Président.

Le Comité Directeur s'organise en différentes commissions animées par un responsable, en voici la présentation :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	CONTACT MAIL
Commission Relation DDJS, Conseil Général, Conseil Régional	P. LASCOUMETTES	cdos65@wanadoo.fr
Commission Equipements	H. GEORGES	dsd065@unss.org
Commission Formation	P. DESCLOQUEMANT	p.descloquemant@wanadoo.fr
Commission Handisport	J.P. COURNET	asso.sport.handi@wanadoo.fr
Commissions Sports de Nature	C. NEVEU	cnev65@hotmail.com
Commission Fête du Sport	P. LASCOUMETTES	cdos65@wanadoo.fr
Commission communication et partenariat	P. LASCOUMETTES	cdos65@wanadoo.fr



Rubrique CRIB

Agrément d'une association sportive

Beaucoup trop d'associations sportives ne sont pas agréées « Jeunesse et Sport »

L'agrément accordé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à une association intervenant dans le domaine du sport est un **label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association et sa gestion démocratique**. Il constitue une relation privilégiée entre le Ministère et une association et il est indispensable pour prétendre à une aide financière éventuelle de l'Etat. Sa finalité est de favoriser et d'encourager l'organisation d'activités physiques et sportives au moyen d'une reconnaissance institutionnelle.

QU'EST-CE QUE L'AGRÉMENT ?

C'est un acte unilatéral de reconnaissance d'une association par l'administration.

L'agrément est attribué par le ministère ou ses services extérieurs (DRJS- DDJS) qui apprécient la qualité de l'intervention de l'association dans le domaine du sport. Les critères de l'agrément sont fondés sur la vie démocratique des instances, la gestion désintéressée, la capacité d'autonomie financière et l'assurance de la pérennisation de l'activité, c'est la raison pour laquelle la demande d'agrément nécessite un fonctionnement de trois années d'exercice.

En outre, les services veillent à ce que l'association soit en conformité avec le code du sport (ancienne loi sur le sport) en particulier sur l'obligation de déclaration d'établissement d'APS.

LES AVANTAGES :

- Pouvoir solliciter des subventions (CNDS)
- Bénéficier du calcul forfaitaire des cotisations sociales pour les animateurs vacataires (renseignez-vous auprès de l'URSSAF)
- Bénéficier de tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter auprès de la SACEM (art.L132-2-Loi du 1er juillet 1992)
- Obtenir des dérogations permettant l'ouverture de buvettes à l'occasion de manifestations sportives (renseignez vous auprès de votre mairie).

CONDITIONS D'OBTENTION :

- Etre une association loi 1901.
- Etre affilié à une fédération sportive agréée.
- Les Statuts doivent prévoir :
 - La liberté de conscience et le respect du principe de non discrimination
 - La garantie des droits de la défense en cas de procédure disciplinaire
 - Un fonctionnement démocratique
 - La transparence de gestion
 - L'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes.

DURÉE DE L'AGRÉMENT :

Cet agrément est attribué sans limitation de durée mais peut toujours faire l'objet d'un retrait dès lors que le bénéficiaire cesse de satisfaire aux conditions requises.

RETRAIT DE L'AGRÉMENT :

L'agrément peut être retiré selon la procédure suivie pour son attribution :

- modification des statuts portant atteinte aux critères obligatoires, atteinte à l'ordre public
- méconnaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- lorsque l'association qui en bénéficie ne justifie plus du respect des critères exposés ci-dessus
- pour tout motif grave, notamment pour tout fait contraire à l'ordre public.



PROCÉDURE :

L'agrément s'obtient suite à une demande auprès des services de la jeunesse et des sports du lieu où se trouve le siège social de l'association qui en assure l'instruction. La décision relative à l'attribution d'agrément est prise par le préfet après avis du directeur départemental de la jeunesse et des sports.

Par arrêté préfectoral un numéro d'agrément est attribué à l'association. En cas de refus, celui-ci doit être motivé par l'autorité administrative. Une visite du lieu d'entraînement de l'association sera effectuée par un personnel pédagogique de la DDJS, lorsque le dossier sera recevable.



« Les Vendredis du Comité Olympique 65 » Un succès confirmé

NUMÉRO 1 UN SUCCÈS

Au programme du 12 décembre 2008 des « vendredis du CDOS », deux thèmes ont été évoqués : **le club et son environnement et l'affirmation de soi.**

Il était normal qu'au cours de la première soirée, on aborde prioritairement le thème du club, de sa gestion et de son environnement. Quelles sont les différentes entités avec qui le dirigeant est ou sera en relation et pour quoi faire, à qui s'adresser pour telle formalité, quelles sont les obligations, etc.

En deuxième partie, a été traité l'affirmation de soi. Comment être bien dans sa peau dans notre vie de dirigeant sportif ? Comment connaître les limites de la « juste » affirmation sans être agressif, passif ou manipulateur ? Comment être reconnu et apprécié par son comportement, tout en restant fidèle à ses valeurs ? Autodiagnostic, échanges, pistes de progrès individualisées ont permis à chacun de se trouver davantage en harmonie dans leur vie de dirigeant sportif.



Au tableau, Henri Higuet, formateur professionnel

Session 1 : Des dirigeants et professionnels attentifs dont Franck Hourmat, Directeur de la DDJS



NUMÉRO 2 CONFIRMÉ



Le programme de la 2ème édition des «vendredis du CDOS» était consacré pour la 1ère partie de la soirée : **aux ressources humaines du club et aux responsabilités du dirigeant** et en 2ème partie sur les apprentissages de **Savoir parler en public.**

Aujourd'hui plus qu'hier, ces thèmes illustrent l'actualité du dirigeant et si

certains clubs se plaignent d'un déficit humain, c'est sans doute, que, par crainte des responsabilités difficilement maîtrisables ou de ressources de plus en plus difficiles à trouver, les dirigeants potentiels ne s'engagent plus.

Au niveau de la représentativité, le rôle du dirigeant a également beaucoup évolué. Avant, hommes et femmes œuvraient dans l'ombre, aujourd'hui, ils occupent une place importante dans notre société. De leur capacité à s'exprimer publiquement découlera une image positive propre à faire évoluer leur club et à dynamiser leurs structures.

La séance de formation du **20 mars** a répondu à ces attentes.

La première avait connu un vif succès avec 28 participants, la deuxième édition

des «vendredis du CDOS» l'a confirmé en atteignant les 30.

INTERVIEW de MÉLANIE DUPLAN

Toute jeune présidente de mon club, il n'est pas toujours évident d'assumer de nouvelles responsabilités.

Comment gérer son groupe, quel est exactement notre rôle, quelles sont nos responsabilités et nos ressources... nous avons tous des débuts de réponses, mais un bon complément d'informations est bien souvent nécessaire...

Ayant participé aux deux premiers « vendredis du CDOS », M. Higuet a su, avec des explications très simples, enrichir mes connaissances sur mon nouveau sacerdoce de dirigeant sportif ! Connaissances tant « techniques » que « personnelles ».

« Rendez-vous » dans une ambiance sympathique, où rencontrer d'autres sportifs et échanger de nouveaux points de vue ne peut nous être que profitable !

Je pense que je ferai en sorte de participer aux deux suivants !

Mélanie DUPLAN

Présidente de Spéléo Nature Et Canyon



« Soirée Infos CNDS 2009 : le bilan »

Le Comité Olympique et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont organisé une soirée spécial CNDS 2009, le vendredi 06 mars à laquelle étaient présents plus de soixante dirigeants.

Ont été évoqués les nouveautés 2009, l'échéancier, les actions prioritaires, la rédaction du dossier...



Cette soirée animée par Franck HOURMAT (DDJS), Françoise BENOIT (DDJS) et Patrick LASCOUMETTES a permis de répondre aux interrogations de chacun concernant le CNDS 2009.



Patrick Lascoumettes et Franck Hourmat

INFO CDOS DU JOUR :

« Les Vendredis du CDOS »

Numéro 3 : la prochaine soirée aura lieu le vendredi 24 avril de 20h30 à 23h30 avec au programme en partie 1 « La conduite des réunions » et en partie 2 « Comprendre et être compris »

La Fête Départementale du Sport en Famille aura lieu le Dimanche 6 septembre sur le site du Lac de Soues... A noter dans votre agenda

C.D.O.S 65

9 rue André Fourcade - 65000 TARBES - tél / fax : 05 62 34 28 95
email : cdos65@wanadoo.fr - site : <http://hautespyrenees.franceolympique.com>